

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°30/2021 du 24/11/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Situation contrastée dans la zone AEOI.** Alors que la plupart des pays de la zone AEOI connaissent une baisse du nombre de cas, Maurice et Madagascar observent une reprise du nombre de personnes testées positives. L'île Maurice fait désormais face à une nouvelle vague de COVID-19.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique de l'Est – La région toujours sous vigilance malgré une diminution de la population de criquets.** Après que des essaims matures aient été signalés au Nord-Est de la Somalie et en Ethiopie le mois dernier, la situation actuelle des criquets dans la région se caractérise par un déclin tendanciel de la menace avec toutefois une persistance dans certaines zones. Du fait des faibles pluies en octobre et en novembre, aucun nouvel essaim ne s'est formé et la direction favorable des vents a limité le déplacement des essaims vers l'Ouest. Entre le 1^{er} et le 8 novembre 3 à 4 essaims très dynamiques ont néanmoins été signalés au Kenya, se déplaçant du Nord de la Somalie vers le comté de Mandera au Kenya, à la recherche d'une zone plus riche en nourriture. Par la suite, les vents ont redirigé ces essaims vers l'Ouest, en Ethiopie, épargnant ainsi le Kenya. De nouveaux essaims pourraient revenir au Nord-Est du Kenya d'ici à la mi-décembre. Depuis le début de l'année 2020, 2 231 479 hectares ont été traités (dont plus de la moitié en Ethiopie) évitant ainsi la perte de 4 463 Mds T de récoltes, 883,6 ML de lait et préservant les moyens de subsistance d'environ 40 millions de personnes. La FAO et ses partenaires sont aujourd'hui confrontés au défi majeur de poursuivre une lutte efficace dans un contexte politique régional très instable.
- **Kenya, CAE – La part du Kenya dans le budget total de la CAE devait augmenter.** La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) vient d'approuver un nouveau modèle de contribution au budget. Alors que toutes les quote-parts étaient égales selon le Traité de la CAE, le nouveau modèle se veut hybride et adapté à la situation économique de chaque membre : chaque contribution sera constituée à 65 % d'une part fixe (et identique pour tous les membres) et à 35 % d'une part variable en fonction du PIB. En tant que 1^{ère} puissance économique régionale, le Kenya se verra payer une partie non négligeable du budget de la communauté, son PIB s'élevant à 100 Mds USD (contre 55 Mds USD pour la Tanzanie et 32 Mds USD pour l'Ouganda).
- **Kenya – Des signes de reprise économique.** Avec une croissance de 10,1 % entre avril et juin 2021, le Kenya montre des signes de reprise économique : le PIB diminuait de 4,7 % entre avril et juin 2020 (et de 0,7 % entre janvier et mars 2021). Cette croissance notable (+ 9,4 points de pourcentage entre janvier et juin 2021) est portée par les secteurs manufacturés, financiers, des transports et les secteurs hôteliers, et elle s'expliquerait avant tout par la levée des mesures de restrictions (confinement puis couvre-feu) : le secteur manufacturier a connu une croissance de 9,6 % (contre -4,7 % l'an dernier à la même période) ; les services financiers et activités d'assurance ont cru de 9,9 % (contre -4,4 %) et le secteur des transports de 16,9 %

(contre -16,8 %). Toutefois, les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche connaissent une récession de 0,9 % (contre une croissance de 4,9 % l'année dernière à la même période) et les agrégats macroéconomiques ne sont pas aux niveaux espérés : l'inflation est de 5,98 % sur la période d'intérêt (contre 5,31 % en raison des conditions météorologiques défavorables qui poussent le prix des produits agricoles à la hausse), et le déficit de la balance courante s'est accru de 28,2 % par rapport à l'année dernière.

- **Ethiopie – Suspension de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA).** Le 2 novembre, le Président américain Joe Biden a signifié au Congrès son intention de suspendre l'Éthiopie, le Mali et la Guinée de cet accord commercial qui permet notamment aux pays africains d'exporter certains produits (dont les textiles) vers les États-Unis sans taxes douanières. D'après le Président américain, cette suspension s'explique, par les violations répétées des droits de l'homme qui contreviennent aux conditions d'éligibilité du traité. Elle s'applique pour l'année 2022 mais sera réexaminée en revue annuelle si la situation s'améliorait. Cette décision aura des effets sur le secteur manufacturier textile de l'Éthiopie orienté vers l'export. 10 % des exportations éthiopiennes se font vers les États-Unis et cette décision peut ajouter un nouveau frein au contexte déjà défavorable aux IDE.
- **Rwanda – Chute des paiements par Mobile Money depuis la réintroduction des frais.** La Banque centrale du Rwanda a dévoilé les statistiques d'utilisation du Mobile Money dans le pays depuis la période d'avant crise Covid. Les chiffres montrent que les volumes et les valeurs des paiements mobiles ont considérablement diminué depuis la réintroduction des frais pour les commerçants (qui avaient été supprimé pendant la période Covid), qui ont souvent été répercutés sur les clients. Par exemple, le 1^{er} septembre, Mobile Money Rwanda a réintroduit des frais pour les commerçants, à raison d'une commission de 0,5 %, sur les paiements reçus. Ainsi, selon les chiffres de la Banque centrale, la valeur hebdomadaire des paiements des commerçants au cours de la dernière semaine d'août, avant l'introduction des frais, s'élevait à plus de 5,6 Mds RWF, chiffre qui a depuis baissé à environ 2,5 Mds RWF. Autre conséquence : le nombre de commerçants acceptant le Mobile Money est passé de 25 000 en août à 22 300 en octobre.
- **Soudan – Suspension de l'aide internationale.** Le principal bailleur international, la Banque Mondiale, dont l'aide potentielle estimée avoisine 3 Mds USD sur les années fiscales 2022 et 2023, a, le 27 octobre, au travers d'une déclaration de son Président, qui s'était rendu pour la première fois fin septembre à Khartoum, mis l'ensemble de ses décaissements en pause. Son programme emblématique, le *Family Support Program* d'aide aux familles défavorisées, qui commençait sa montée en puissance, a été suspendu dans l'attente d'une évaluation sur la situation actuelle. De leur côté les États-Unis ont également suspendu leur aide non humanitaire estimée à 700 MUSD. Or, le Soudan a besoin de cette aide : en 2021, les dons de la communauté internationale étaient censés représenter 94,7% de ses besoins de financement extérieurs et 90,6% pour 2022. Au-delà de ce manque à gagner, c'est une grande partie de la composante assistance technique qui peut être remise en question, non seulement sur le plan politique mais également pratique. En effet, compte tenu de la situation, les déplacements des experts internationaux seront limités et les échanges par téléconférence sont rendus difficile compte tenu des coupures de l'internet mobile.
- **Soudan – Retour du Premier Ministre.** Après les manifestations sanglantes du 17 novembre, qui auraient fait au moins une quinzaine de victimes, un accord a été trouvé ce 21 novembre entre la composante militaire et M. Abdallah Hamdouk, qui revient à son poste de Premier Ministre (PM). Cet accord comporte 14 articles portant sur la nouvelle gouvernance politique, mais aucun article ne traite de la politique économique. Un gouvernement, formé de technocrates, devrait être en principe constitué par le PM dans les deux semaines à venir. La communauté d'affaires espère que cet accord et ce nouveau gouvernement pourra préserver les avancées économiques et poursuivre le train des réformes. L'un des dossiers urgents des nouvelles autorités sera de régler la question des Ports de Port Soudan, dont la date de fermeture fixée par le comité suprême des Bédjas au 3 décembre se rapproche. Enfin, les services Internet mobile, à l'exception des réseaux sociaux, ont été réactivés.
- **Soudan du Sud – Plus de 600 000 de personnes déplacées à cause des inondations.** Pour la 3^{ème} année consécutive, le Soudan du Sud fait face à d'importantes inondations touchant 27 des 78 comtés du pays. Au total, entre 600 000 et 1 000 000 de personnes seraient ainsi déplacées, dans un contexte où le pays fait déjà face une grave crise humanitaire.

- **Madagascar – Adoption du projet de loi de finances initiale (PLFI) 2022 par l'Assemblée nationale.** Déposé fin octobre au Parlement, le PLFI a été adopté par l'Assemblée nationale le 23 novembre. La loi prévoit une augmentation des recettes globales de 12,5 %. Les recettes fiscales devraient atteindre 11,7 % du PIB, contre 10,6 % en 2021 (soit une augmentation prévue de 15 %) Les recettes douanières augmenteraient quant à elles de 7,6 %. Le PLFI prévoit une hausse des dépenses de 30,9 %. Les premiers bénéficiaires sont le ministère de l'économie et des finances, devant celui de l'éducation nationale, les travaux publics et la santé publique. Le déficit budgétaire devrait atteindre 6,1 % du PIB. Ce déficit sera financé à 52 % par des financements extérieurs.

Actualités agricoles

- **Rwanda – Les huiles essentielles pour accroître les revenus issus de l'agriculture.** Depuis 10 ans, dans le district de Kirehe, les huiles essentielles d'eucalyptus, de géranium, de citronnelle ou de patchouli valent de l'or. Si la culture du haricot permet de gagner environ 1 700 €/ha/an, celle du géranium peut rapporter jusqu'à 3 ou 4 fois plus en fonction des cours à l'export. Les conditions climatiques au Rwanda permettent jusqu'à 4 récoltes par an, mais l'obtention de bons rendements et de standards internationaux nécessitent une grande technicité. Cette nouvelle culture a permis d'augmenter le niveau de vie de nombreux agriculteurs et se présente comme une véritable opportunité pour les populations vulnérables d'un pays classé aujourd'hui à la 160^{ème} place sur 189 en termes d'indice de développement humain. Pour rappel, marché mondial des huiles essentielles est en constante augmentation et représentait 8,0 MUSD en 2018.
- **Burundi – Soutien de la France à la lutte contre la malnutrition.** Dans le cadre de la coopération que mène la France au Burundi, l'ambassadeur de France au Burundi a formulé sa détermination à aider le secteur agro-alimentaire dans le cadre de la lutte contre la malnutrition. Cette volonté se concrétise par le soutien de la France au projet « Promotion de la contribution des PME agro-alimentaires à la lutte contre la malnutrition au Burundi ». Ce dernier, financé à hauteur de 825 000 € vise à sensibiliser 25 000 personnes à la lutte contre la malnutrition et à favoriser l'arrivée sur le marché de produits alimentaire innovants. À ce jour, 9 entreprises sont bénéficiaires du projet qui s'étendra jusqu'en mars 2023 dans 7 provinces du pays, avec l'appui et l'expertise notamment du Pôle de Compétitivité Valorial.
- **Madagascar – Le Programme Fihariana finance les coopératives agricoles de la région Melaky à hauteur de 355 000 €.** Le programme entrepreneurial Fihariana a doté le groupement *Fandrosoantsoa ho An'ny Melaky* (FAME, région Melaky, ouest du pays) de matériels et engins agricoles le 16 novembre, à travers un financement s'élevant à 1,6 Mds MGA soit 355 k€. Ce financement permettra à FAME (9 coopératives de la région regroupant 585 exploitants agricoles) d'exploiter 1 200 ha de cultures de maïs grâce à 4 tracteurs et une moissonneuse-batteuse fournis par le distributeur Materauto. La production de maïs sera ensuite vendue aux entreprises partenaires telles que Sahanala.
- **Seychelles – Stabilisation des prix des produits alimentaires durant le 3^{ème} trimestre 2021.** Dans son dernier bulletin sur les indices de prix à la consommation, le bureau national des statistiques seychellois constate une légère diminution de 0,2% des prix des produits alimentaires entre juin et septembre 2021. C'est notamment le cas de la viande (-1%), les légumes (-4,5%) et les fruits (-2%). Néanmoins le prix du poisson surgelé a augmenté de 5,2% durant le 3^{ème} trimestre, tout comme les produits laitiers (+1,8%) et les céréales (+0,9%). Les prix des denrées alimentaires contribuent à près de 14% de l'indice global des prix à la consommation, qui connaît une hausse de 8,2% durant la période.
- **Comores – L'Union des Chambres de Commerce d'Industrie et d'Agriculture des Comores lance un projet d'accompagnement de l'activité agricole financé par le PNUD à hauteur de 90 000 €.** Ce projet se déploie via le Centre rural de développement économique, présent sur les trois îles de l'Union, sur une durée d'un an. Il vise à renforcer les capacités et techniques des agriculteurs, dans le but de renforcer leur autonomie dans la gestion et le déploiement de leurs activités, et d'atteindre l'indépendance financière. Une centaine d'entreprises agricoles devraient être concernées par ce projet d'appui aux investissements, répartis comme suit : 50 k€ à Grande Comore, 30 k€ à Anjouan et 20 k€ à Mohéli. Le lancement officiel a eu lieu la semaine du 1^{er} novembre.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Chute des exports horticoles.** Les revenus du secteur horticole ont chuté de 12 Mds KES (94 M€) au cours des 10 derniers mois de l'année (-9,4 % pour un total de 116,8 Mds KES soit 915 M€) en raison d'une forte concurrence avec les pays d'Amérique Latine et d'une baisse de la qualité qui aurait tiré les prix vers le bas. La croissance des volumes de +16,0 % sur la période considérée, n'a pas suffi à compenser la baisse des cours. Cette baisse marque le plus fort déclin des revenus de l'industrie horticole au cours des deux dernières années, suscitant des inquiétudes quant aux normes de qualité, en particulier dans le secteur des avocats où certains agriculteurs ont récolté des fruits immatures. L'Union européenne représente toujours la plus grande partie des exportations horticoles kenyanes, avec 45,0 % des exportations comprenant principalement des fleurs coupées, des haricots verts, des pois et des légumes asiatiques. Les principales destinations à l'export sont les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la France, la Belgique et le Moyen-Orient.
- **Kenya – Renforcement des contrôles phytosanitaires des produits destinés à l'UE.** Au Kenya, le Bureau des normes (KEBS) souhaite intensifier la vérification de la conformité aux normes de qualité, des fruits et légumes frais exportés vers l'Union européenne (UE). D'après Bernard Njiraini, directeur général de l'organisme, les autorités devraient acquérir prochainement plusieurs équipements de test afin d'améliorer le contrôle de certains produits phares comme la mangue et l'avocat. L'annonce du KEBS intervient dans un contexte où le Kenya est en pleine opération de reconquête de nombreux marchés de consommation de ses produits en Europe.
- **Kenya – Interdiction à l'export des avocats.** Le 15 novembre 2021, l'autorité kenyane de régulation de l'horticulture a interdit les exportations des variétés d'avocats Fuerte et Hass via transport maritime depuis le Kenya afin d'éviter la récolte de fruits immatures. Cette mesure vise à contrôler la qualité des produits exportés et à maintenir les prix de ventes rémunérateurs sur les marchés internationaux. En 2018 le prix de l'avocat à Dubaï avait chuté de moitié du fait d'une faible qualité des fruits. Une commission se réunira le 10 janvier 2022 afin d'évaluer l'état des récoltes et décider du maintien éventuel de la mesure.
- **Kenya – Des fourneaux améliorés pour lutter contre la déforestation.** Face à l'utilisation excessive du bois de chauffe, l'entreprise *Burn Manufacturing*, basée au Kenya et aux Etats-Unis, a conçu des fourneaux économiques à faible consommation. L'usine kenyane est alimentée par l'énergie solaire et a actuellement une capacité d'environ 45 000 fourneaux par mois. Le fourneau, baptisé « Jikokoa », se vend 40 USD et permet, selon les données fournies par l'entreprise, aux ménages d'économiser jusqu'à 250 USD/an en réduisant la consommation de combustible de 56 %, et les émissions de carbone de 65 %. A ce jour, *Burn Manufacturing* emploie plus de 400 personnes dont 60 % de femmes. Au fil des années, l'entreprise s'est étendue à la Tanzanie, à l'Ouganda, à la Zambie, à la RDC, au Nigeria et au Ghana.
- **Ethiopie – Nouvelles usines dans la boulangerie.** Une nouvelle usine de production de pain et de farine a été inaugurée le 16 octobre par le bureau de la Première Dame d'Éthiopie à Addis-Abeba. Cette usine disposerait d'une capacité de produire 1 millions de pains et 72 tonnes de farine par jour. Le projet d'une valeur de 217,0 M ETB (3,9 M€) devrait créer 450 emplois et limiter l'augmentation du prix des denrées alimentaires. En parallèle, l'entreprise belge Puratos, spécialisée dans l'industrie du chocolat et la boulangerie, a également inauguré une nouvelle usine de production. Alors que l'Éthiopie développe des usines de production alimentaire afin de réduire sa dépendance aux importations, la production locale peine à répondre à la demande créée par ces nouvelles usines qui ne tournent désormais qu'à capacité réduite. A titre d'exemple, suite à l'inauguration en juin 2020 du Sheger Bread Factory du groupe MIDROC (capacité de production de 80 000 pains/heure), une pénurie de pain en ville a eu lieu pendant 2-3 jours, témoignant de l'insuffisance des intrants dans le pays.
- **Tanzanie – Augmentation des exportations de clous de girofle et d'algues de Zanzibar.** Le girofle est une culture commerciale d'exportation essentielle à Zanzibar. Selon la Bank of Tanzania (BoT), les exportations de clous de girofle en 2021 ont augmenté de 130,6 % par rapport à 2020 et ont atteint une valeur de 40,6 MUSD. Cette évolution s'explique par l'augmentation des volumes d'exportation (5 500 T en 2021, +80,0 % par rapport à 2020) ainsi que par l'amélioration des prix sur les marchés internationaux. Les

exportations d'algues en provenance de Zanzibar ont elles aussi connu une forte augmentation, les exportations se sont élevées à 11 000 T pour une valeur totale de 13,2 MUSD en 2021. L'amélioration des revenus est le résultat d'une augmentation du prix de la tonne d'algue de +260,4 % par rapport à 2020. Ces évolutions permettent d'apporter d'autres sources de revenus à une île dont l'activité touristique a fortement été impactée par la pandémie.

- **Tanzanie – Autorisation d'exportation de noix de cajou via le port de Dar es Salam.** Le vice-ministre de l'Agriculture a donné le 31 octobre dernier, son feu vert pour l'utilisation du port de Dar es Salam, comme second point d'exportation de la noix de cajou sur le marché international. Cette décision s'explique par la flambée des coûts du fret au niveau du port de Mtwara qui avait été désigné plus tôt cette année, comme seul moyen d'exportation de l'anacarde. Il fallait payer entre 120 et 190 USD pour le transport d'une tonne de noix de cajou contre 74 USD à Dar es Salam. Le vice-ministre a indiqué que le *Conseil de la noix de cajou* (CBT) devrait accorder incessamment des permis pour l'exportation immédiate de noix de cajou via le port de Dar es Salam. Pour rappel, la Tanzanie produit chaque année entre 200 000 et 300 000 T de noix de cajou. Le pays est le premier fournisseur de ce produit en Afrique de l'Est.
- **Tanzanie, Afrique du Sud – Les avocats de Tanzanie sur les marchés sud-africains après 10 ans d'atermolements.** Le 16 novembre 2021, l'*Organisation nationale pour la protection des végétaux d'Afrique du Sud* (NPPOZA) a décidé d'ouvrir son marché aux avocats produits en Tanzanie, après 10 ans d'atermolements. Cette décision a été rendue possible grâce à la mise en place de pratiques de gestion des risques sanitaires par les producteurs tanzaniens, regroupés au sein de coopératives exportatrices. Selon le vice-ministre tanzanien de l'Agriculture, l'accès au marché sud-africain pour les avocats tanzaniens était une étape importante pour stimuler l'économie de ce secteur agricole. En 2019, la Tanzanie a exporté 9 000 T d'avocats pour une valeur totale de 12 MUSD vers l'Europe, l'Afrique et l'Asie.
- **Ouganda – Le café ougandais bénéficie du manque de café sur le marché mondial.** Les intempéries au Brésil, premier producteur mondial de café, et les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 au Vietnam ont touché la production globale de café. Ce contexte bénéficie au café Robusta qui voit, en conséquence, ses cours s'envoler. Cette situation a permis à l'Ouganda d'enregistrer une croissance de 23 % des recettes d'exportation de café pour la saison 2020/21, équivalentes à près de 630 MUSD. Dans le même temps, le gouvernement ougandais renégocie avec l'Organisation internationale du café les termes de l'Accord international sur le café de 2007, dans le but de transformer le secteur du café en atteignant l'objectif de production de 20 millions de sacs de café d'ici 2025 et d'augmentation de la proportion de café durable certifié par rapport au total d'exportation. Dans le même temps, l'Ouganda et le Royaume-Uni ont conclu un accord sur le café qui suscite la rivalité avec le Kenya pour ne valeur totale de 111 Mds KES (870 M€). La vente directe de café au Royaume-Uni pourrait également permettre de mettre en avant l'origine des produits. D'après l'Uganda Coffee Development Authority (UCDA), les agriculteurs ont exporté 6,5 millions de sacs de 60 kg de café pour la saison 2020/21, contre 5,4 millions la saison précédente. Le café est perçu, par le gouvernement, comme un produit stratégique dans le programme d'agro-industrialisation du NDP III, en raison de son potentiel à fournir des devises étrangères.
- **Burundi – Lutte contre la commercialisation de boissons dont le taux d'alcool est supérieur à 20% dans les bouteilles en plastique.** Le Ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, a ordonné aux gouverneurs de provinces de veiller à l'arrêt de la commercialisation des liqueurs et autres boissons embouteillées en plastique dont le taux d'alcool est supérieur à 20%. Cette réglementation qui a pris effet le 16 novembre 2021 ne concerne pas les boissons vendues dans des bouteilles en verre. D'après le Ministre, on observerait une commercialisation croissante des boissons fortement alcoolisées vendues dans des bouteilles en plastique à travers le pays, cette situation impacterait négativement l'accroissement de la production au niveau national. En août dernier, le Bureau burundais de normalisation et de contrôle de la qualité (BBN) avait déjà imposé des restrictions d'emballage et de quantité pour les boissons alcoolisées de plus de 16,5%.
- **Madagascar – Le groupement malgache des exportateurs de litchis prévoit 16 000 T d'exportation en 2021.** La campagne 2021/2022 d'exportation de litchis a débuté le 17 novembre à Madagascar, 3^{ème} producteur mondial et 1^{er} exportateur vers l'Union européenne. A cette occasion, le groupement des exportateurs de litchis (GEL) a prévu 16 000 T d'exportations en 2021, un volume stable par rapport à

l'année précédente. La commercialisation en Europe des litchis malgaches a été confiée en juillet 2021 à la Société internationale d'importation (SIIM) basée à Rungis, filiale du groupe français Omer Decugis & Cie, spécialisé dans les fruits et légumes frais. Madagascar produit chaque année entre 80 000 et 100 000 T de litchis, dont près de 20% sont exportés, dans un secteur comptant près de 30 000 producteurs.

- **Seychelles – Appel aux investisseurs dans le cadre du lancement officiel d'un programme sur l'aquaculture.** Depuis le 16 Octobre, les investisseurs privés peuvent désormais obtenir des autorisations pour la pratique de l'aquaculture aux Seychelles après que le secteur ait fait l'objet d'un soutien officiel par le gouvernement. Jean-François Ferrari, Ministre des Pêches aux Seychelles, a décrit l'aquaculture comme l'une des industries avec la plus forte croissance au monde, fournissant 51 % de tous les poissons consommés dans le monde et comme étant le seul moyen de répondre à la demande tout en préservant les océans. L'ouverture de cette nouvelle industrie s'inscrit dans un plan gouvernemental initié en 2007 qui vise à développer les moyens de production de l'île tout en préservant les écosystèmes et le tourisme. Le Seychelles Investment Bureau encourage désormais tous les investisseurs intéressés à présenter leurs projets et chercher à nouer des partenariats avec des pays comme la France, la Chine, l'Afrique du Sud ou encore les Emirats Arabes Unis.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*